

**DÉLIBÉRATION N°2026-03-20-13**  
**CONSEIL MUNICIPAL du 20 mars 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-mars à 18 heures, le Conseil municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Norbert PERRIN, Maire.

Date de convocation : 16 mars 2026

Nombre de Conseillers en fonction : 11

Présents : Monique ALLÈGRE ; Nathalie BERNARD ; Michael DE SMET ; Landry FAUCON ; Emilie GILABERT-MUNOZ ; Maryline OGIER ; Norbert PERRIN ; Fabrice PRAVE ; Jean-Michel SIARD.

Absents excusés : Laure BOUDON donne procuration à Nathalie BERNARD ; Dominique CHESNEAU donne procuration à Norbert PERRIN

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Emilie GILABERT-MUNOZ est désignée secrétaire de séance.

**Objet : Fixation du nombre d'adjoints**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2122-2 et suivants ;

**Vu** les résultats de l'élection municipale du 15 mars 2026 au cours de laquelle 11 conseillers municipaux ont été élus conformément à l'article L 2121-2 du code général des collectivités territoriales,

**Considérant** que le Conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal ;

**Considérant** que, par dérogation, le Conseil municipal est réputé complet, l'effectif à prendre en compte correspond au nombre de membres que compte le Conseil municipal à l'issue de la dernière élection, qu'il s'agisse d'un renouvellement général ou d'une élection complémentaire ;

**Considérant** que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 3 adjoints ;

Population municipale de la commune	Nombre de conseillers effectivement élus	Nombre maximum d'adjoints
De 100 à 499 *	9	2
	10	3
	11	3

Après en avoir délibéré le Conseil municipal :

- **Décide** la création de 1 poste d'adjoint.

VOTE :            9 + 2p POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

La secrétaire  
 GILABERT-MUNOZ Emilie

Le Maire  
 Norbert PERRIN

Rendu exécutoire par transmission  
 au contrôle de légalité le 24 MARS 2026  
 Affiché le 24 MARS 2026